

Stage préparation CAPA-SH
Retrait dossiers le 8/12

Retraites : signez l'appel à référendum

<http://www.referendumretraites.org/>

Mise en oeuvre du Droit
Individuel à la Formation
Retour dossiers pour le 18/12

Conseil syndical du SNUipp
mercredi 5 janvier de 13h à 15h
C'est l'instance de décision du département.

Appel à tous les syndiqués :
participez !

PERMUTATIONS

Saisie des vœux :
jusqu'au 07/12

Du mardi 07/12 au
vendredi 10/12 envoi des
confirmations de demande
dans la boîte Iprof du
candidat.

samedi 22 janvier
journée de mobilisation
nationale pour exiger un
autre budget
à l'appel du groupe des 25

snuipp rhône

informations

n° 13 - 03/12/2010
prix : 0,15 €

édito

Réunion d'Infos Syndicales PES

(professeurs des écoles stagiaires)

- mardi 7 décembre à 18h

Ecole du Tonkin (Villeurbanne)

- et mercredi 8 décembre à 9h

à la Bourse du Travail (salle C)

N'hésitez pas à en informer les nouveaux
collègues de vos écoles !

Assises de l'Education mardi 7 décembre à 18 h

à l'Hôtel de Ville de Lyon, sur le thème
de la petite enfance et de la
maternelle.

Venez débattre avec nous !

Rassemblement EVS Mercredi 15 décembre

à 10 h 30 devant l'IA

Aucun élève sans
accompagnement

Tour de passe-passe au ministère

Le ministre de l'Education nationale, en présentant un « point d'étape », a joué un rôle de prestidigitateur sans précédent, faisant disparaître les insuffisances de sa politique éducative sous un discours résolument content de lui.

Sur tous les sujets, les satisfecit ministériels s'alignent, au mépris total des alertes que lancent les enseignants. Dans une situation de bricolage généralisé, alors que 74 % des professeurs des écoles stagiaires souhaitent davantage de périodes de pratique accompagnée, le ministre se félicite d'un accompagnement réduit à un saupoudrage. Pour lui encore, la situation des remplacements s'améliorerait... en s'appuyant sur des recrutements de vacataires non formés.

La scolarisation des enfants en situation de handicap est en progression, nous dit-il encore... omettant de préciser que les prescriptions des MDPH peinent à être suivies, faute de moyens, et faisant silence sur les difficultés que rencontrent les personnels précaires chargés de l'accompagnement de ces enfants.

Pour l'éducation prioritaire, le manque d'ambition reste patent et les écoles sont les grandes oubliées. Pourtant, certaines zones concentrent la plus grande difficulté scolaire. Faut-il rappeler au ministre que c'est en prévenant, dès l'école maternelle, et en accompagnant ces enfants tout au long de la scolarité élémentaire que pourra être enrayer l'échec le plus lourd.

Quant au pacte carrière, les enseignants sont bien loin d'en mesurer quelque effet : la revalorisation ne concerne qu'un enseignant sur 4, et les mesures sur le DIF semblent encore fumeuses, quand l'impact de la disparition d'une formation continue de qualité est, lui, bien tangible !

Qui a été convaincu par ces médiocres tours de passe-passe ? Sûrement pas les enseignants des écoles, les stagiaires et les AVS qui attendent mieux et rapidement !

Il faut que le ministre magicien ose !





Lettre à l'IA sur Base élèves

Nationalement, le SNUipp a pris acte de l'information du ministère affirmant la mise en conformité de Base élèves BE1D et BNIE, suite à l'avis du Conseil d'Etat. Il demande au Ministère de rendre publics tous les éléments justifiant cette affirmation. La profession devra être informée sur les conditions d'exercice du droit d'opposition des familles pour des motifs légitimes. Le SNUipp travaillera notamment avec les associations de parents sur les possibilités de mise en oeuvre de ce droit.

Syndicalement nous continuerons, avec d'autres organisations, de demander la levée des sanctions à l'encontre des collègues ayant refusé d'entrer dans BE1D. Sur la base de ses mandats, le SNUipp continue de s'opposer au fichage centralisé des élèves et à l'interconnexion des fichiers et poursuit, sa réflexion sur les fichiers et

applications de l'Education Nationale avec la mise en place d'une commission.

C'est dans ce sens que dans le département, un courrier commun FSU, FCPE, SE, SGEN, CGT est adressé à l'IA.



page 1

Edito

RIS PES

Rassemblement EVS

22 janvier

page 2

Lettre à l'IA sur Base élèves

CDEN : l'IA seule contre

tous

EVS : pas d'élèves sans

accompagnement suite

Remplacement

CES

pages 3 et 4

Syndicalisation

CDEN : l'IA seule contre tous

Lundi 29 novembre, s'est tenu le Conseil Départemental de l'Education National qui avait pour ordre du jour le bilan de la rentrée et la préparation de celle de 2011. Les représentants du personnel et la FCPE sont intervenus unanimement pour dénoncer l'absence d'AVS ou d'EVS - pourtant notifiées par la MDPH - dans de très nombreuses écoles du département. L'inspectrice d'Académie a essayé un moment de faire croire, une fois encore, qu'il ne s'agissait pas d'un problème budgétaire, mais de problèmes techniques et de difficultés de recrutement « dans quelques secteurs ».

Exemples à l'appui, les membres du CDEN ont démontré qu'il n'en était rien et ont demandé le déblocage dans les jours qui viennent des moyens nécessaires aux écoles comme aux élèves concernés. Sur le reste, un discours lénifiant et des diaporamas aussi inutiles que colorés, ont été présentés aux élus locaux et aux représentants des parents d'élèves et des personnels, en passant très vite sur le raté de cette rentrée. En effet, 1500 élèves de plus que prévus se sont retrouvés dans les écoles à cette rentrée... C'est le même chiffre que prévoit le ministère pour la rentrée 2011... mais pour la France entière !! Après une seconde partie concernant le 2nd degré, l'IA a remercié l'assistance et a failli clore le CDEN sans évoquer ... la préparation de la rentrée 2011.

Les élus FSU, attentifs, n'ont pas manqué de lui rappeler alors leur opposition à la suppression de la comptabilisation des 2 ans dans les écoles ordinaires (cela aurait conduit à 30 fermetures à cette rentrée !) ainsi que le décalage du calendrier pour cause ... d'élections cantonales (certains auraient-ils quelque chose à craindre ?).

EVS : pas d'élèves sans accompagnement suite...

Lors de l'audience du 24/11, Mme Remer IA adjointe, a promis une nouvelle série de recrutements d'EVS pour le mois de décembre. Ces recrutements sont en effet plus que nécessaires.

Des élèves notifiés depuis la rentrée n'ont toujours pas d'accompagnement malgré les 171 nouveaux recrutements d'EVS. D'autres élèves sont accompagnés par des EVS dont les contrats se terminent fin décembre ou courant janvier et aucune autorisation de renouvellement de contrat n'a été donnée à ce jour.

Enfin, les élèves qui obtiennent un accompagnement en ce moment (la MDPH traite aujourd'hui les dossiers avec 6 mois de retard) n'ont aucune garantie d'avoir un EVS cette année scolaire.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp et les autres organisations syndicales, appellent à un nouveau rassemblement le mercredi 15 décembre pour rappeler l'IA à son devoir de garantir les accompagnements prévus par la loi de février 2005.

Remplacement

Les élèves de la (du) collègue absent sont renvoyés dès midi pour les non demi-pensionnaires, le soir pour tous les autres. Les familles sont immédiatement informées de la situation par un mot dans les cartables <http://69.snuipp.fr/spip.php?article425>. On leur communiquera également les numéros de téléphone, fax, adresses mail, de l'administration : les rappeler.

Aucun accueil n'est assuré sauf cas de force majeure.

Une rencontre avec les familles peut utilement être organisée afin d'expliquer la situation, a minima prendre contact avec les délégués de parents.

Modèle d'information aux familles à modifier :

Madame, Monsieur,

Depuis ce matin, l'enseignant(e) de votre enfant est absente. Malgré nos demandes, et faute du nombre d'enseignants nécessaire au niveau départemental, l'Inspection Académique n'est pas en mesure d'assurer son remplacement.

Conformément aux consignes syndicales, et parce que nous considérons que le droit de vos enfants à l'enseignement doit

être respecté, et que l'Inspectrice d'Académie, le Ministère sont responsables de la pénurie de remplaçants, nous n'accueillerons pas les élèves concernés, jusqu'à ce que le remplacement soit effectif.

Nous vous proposons une rencontre "date et heure" afin d'envisager ensemble une action commune.

Vous trouverez également ci-dessous les coordonnées de...

Comptant sur votre compréhension et votre soutien,
L'équipe enseignante

CES (Confédération Européenne des Syndicats)

la FSU doit-elle demander son affiliation à la CES ? Le Congrès de la FSU de Lille a décidé d'une consultation interne à chaque syndicat sur sa demande d'affiliation à la Confédération européenne des syndicats (CES). Dans notre département, nous faisons le choix de consulter tous nos syndiqués sur ce sujet par l'intermédiaire d'un vote électronique :

<http://69.snuipp.fr/spip.php?article851>

Les votes recueillis alimenteront la réflexion conduite en conseil syndical le 5 janvier.

2

Nationalement le SNUipp portera la voix de ses adhérents au BDFN de la FSU en janvier.

**Actualités,
mouvement, carte
scolaire, promotions,
... toutes les infos sur
internet**



<http://69.snuipp.fr>

Le bulletin SNUipp Rhône Informations est un outil d'information et de communication en direction des écoles du département du Rhône. Faites-le circuler ou affichez-le.

Participant à sa rédaction :

Bernard BAGAGGIA

Camille BASTIEN

Anne BOTTEON

Claude BRUSAPORCO

Christian DOMAS

Marie-Jeanne GARNIER

Benjamin GRANDENER

Fabien GRENOUILLET

Pascale JOURDAN

Caroline KOMORN

Patrick LABALME

Octavie LASNE

Yannick LE DU

Fabienne LOREAU

Delphine MORAND-

DUMARSKI

Françoise MOULINIER

Evelyne PERRIN

Laurent SERVONNET

SNUipp Rhône

Informations

Bulletin hebdomadaire

d'information

du SNUipp Rhône

BP 4583 69244 LYON

cedex 04

Tél : 04 78 27 41 50

snu69@snuipp.fr

Imprimé par l'association

École libérée

Directeur de publication :

Bernard BAGAGGIA

CPPAP : 0610 S 07361

ISSN : 1248-2927

Tirage à 3000 exemplaires



Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le SNUipp... sans jamais oser le demander

1. A quoi ça sert ?

Etre syndiqué(e), c'est construire un outil collectif pour défendre ses droits et transformer l'école.

C'est également l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme. Des élus siègent dans les instances paritaires (10 élus des syndicats (6 pour le SNUipp), 10 de l'administration) : ils font entendre la voix de la profession à l'administration (voir idée n° 11). De plus, ils renseignent de plus en plus les collègues en lieu et place de l'administration défaillante ou débordée.

2. Le syndicat est-il indépendant ?

On ne le répètera jamais assez... Les différentes instances (Conseil Syndical, Congrès...) sont ouvertes à tous les syndiqués qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp.

Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la "politique" du syndicat.

3. Le syndicat est éloigné de mes préoccupations...

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche...
Il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre, par le SNUipp, pour mémoire, les responsables départementaux sont tous en charge d'une classe ou d'une école !

4. Le syndicat, ça prend du temps ?

Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer !

5. Le syndicat est-il efficace ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité :

Ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

6. Le syndicat ne s'occupe pas assez de pédagogie...

(voir idée n° 7)

EN AVANT TOUTE !



C'est décidé, je me syndique !

7. Le syndicat s'occupe trop de pédagogie. (Voir l'idée n° 6 !)

En fait, il n'y a pas de sujet "privilegié" au SNUipp : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, *Tous les aspects sont traités, sans exclusives.*

8. Le syndicat freine toute évolution du métier

Ce serait plutôt le contraire :

En posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... *Le SNUipp participe à l'évolution du métier.*

9. Le syndicat est corporatiste !

Les élus du SNUipp jouent, pleinement, leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui placent le SNUipp en tête des élections paritaires. Notre progression est constante.

Mais l'activité du SNUipp ne s'arrête pas là, bien au contraire. (voir les idées n° 3, 6, 7, 8, 11...)

10. C'est trop cher !

Allez, on avoue, ce n'est pas donné (1/2 croissant par jour). Mais cela représente très exactement les coûts engagés pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone...

Le SNUipp n'a pas d'autre revenu et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance (voir idée n° 2).

66% de la cotisation 2010/2011 seront déduits du montant de votre impôt 2011. Par exemple, si votre adhésion est de 150 euros, elle ne vous reviendra réellement qu'à 51 euros car 99 euros seront déduits du montant de votre impôt.

11. Le paritarisme

C'est notre dialogue social, à nous enseignants...

Ce qui signifie qu'il existe des règles (promos, mouvement, permutations...) parfois perfectibles -et le SNUipp s'y emploie dans l'intérêt de tous ! - mais connues et applicables à tous. L'avantage évident est la transparence, qui tempore le bon vouloir académique ou l'arbitraire. Renforcer le paritarisme par le vote ET la syndicalisation, c'est se donner les moyens de se faire entendre dans l'évolution de sa carrière et son quotidien professionnel.

Bulletin de syndicalisation 2010 / 2011



M, Mme, Mlle.....

Nom de jeune fille.....
(indispensable si vous avez changé d'état civil)

Prénom.....Date de naissance:/...../.....

Adresse.....

Code postal Commune.....

Téléphone : -

Etablissement d'exercice

(nom et adresse de l'école ou du collège. Pour les titulaires mobiles, le nom de l'école de rattachement) :

.....
.....

SPECIALITE :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Adjoint élémentaire | <input type="checkbox"/> CLIS |
| <input type="checkbox"/> Adjoint maternelle | <input type="checkbox"/> Rééducateur |
| <input type="checkbox"/> Directeur élémentaire
Nb de classes | <input type="checkbox"/> Psychologue |
| <input type="checkbox"/> Directeur maternelle
Nb de classes | <input type="checkbox"/> Référent ASH |
| <input type="checkbox"/> ZIL | <input type="checkbox"/> Adjoint étab. spécialisé |
| <input type="checkbox"/> Brigade M.C. | <input type="checkbox"/> Directeur étab. spécialisé |
| <input type="checkbox"/> Brigade F.C. | <input type="checkbox"/> PEMF - IMF |
| <input type="checkbox"/> Classe initiation | <input type="checkbox"/> Directeur école applic. |
| <input type="checkbox"/> Classe d'Adaptation | <input type="checkbox"/> C.P.C. |
| | <input type="checkbox"/> C.P.A.I.E.N. |
| | <input type="checkbox"/> Adjoint SEGPA. |
| | <input type="checkbox"/> Directeur adjoint SEGPA |
| <input type="checkbox"/> AVS / EVS | <input type="checkbox"/> Directeur EREA / ERDP |

Liste de diffusion : le SNUipp envoie des informations par courrier électronique (circulaires en version pdf et nouvelles de dernière minute). Si vous souhaitez en être destinataire, merci d'indiquer votre e.mail :

.....@.....

Cotisation (voir tableau au verso)

Cocher les cases correspondant à votre situation

Je choisis

LE PAIEMENT EN TOTALITE

joindre un chèque à l'ordre de SNUIPP Rhône

- Cotisation :
- Si vous le souhaitez :
caisse de "Solidarité"
- TOTAL :

LE PAIEMENT FRACTIONNE

Retourner la fiche de prélèvements complétée
et signée accompagnée d'un RIB

- Montant total cotisation :
- Si vous le souhaitez :
caisse de "Solidarité"
Cette somme sera répartie sur les prélèvements et
incluse dans le montant de ma cotisation pour les impôts.
- Montant de chaque prélèvement :

ECHELON
au
31/08/2010

- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11

SITUATION ADMINISTRATIVE :

- instituteur
- professeur d'école
- prof d'école hors classe
- Stagiaire
- détaché
- disponibilité
- congé parental
- congé formation
- retraité(e)
- CLD / CLM
- AVS
- EVS
- temps complet
- temps partiel
quotité :

remplir l'imprimé de prélèvement

joindre un RIP ou un RIB

Pour les années suivantes, j'autorise la Section du Rhône du SNUIPP à renouveler automatiquement le prélèvement. (*)

Conformément aux résolutions de la CNIL, le SNUIPP (FSU) pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion de la CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUIPP.

(*) Sur simple lettre ou courriel de ma part en début d'année scolaire, le prélèvement sera suspendu.

Signature (obligatoire):

Où va ma cotisation ?

La cotisation est annuelle et par année scolaire.

Elle est calculée en fonction de l'indice à la date d'adhésion (indice x 0,362). Les cotisations du 3ème jusqu'au 6ème échelon inclus ont un coefficient légèrement diminué (de 0,286 à 0,351). **La déduction pour cotisation syndicale étant de 66%, ce sont les deux tiers de votre cotisation 2010/2011 qui seront déduits de votre impôt 2012.**

Ainsi, pour un stagiaire le coût réel de la cotisation est de 42,16 €, il est de 77,52 € pour un PE au 10è échelon.

Les collègues ayant opté pour le prélèvement automatique recevront chaque année un formulaire de réadhésion à renvoyer à la section. Sauf avis contraire de leur part, leur adhésion est reconduite.

- 75 € sont reversés par la Section du Rhône à la trésorerie nationale (secrétariat, revue "Fenêtre sur Cours", locaux, activités nationales et internationales, etc...). Une partie de cette somme est versée à la FSU, à la FGR (Fédération Générale des Retraités) et à l'Internationale de l'Education.
- Le reste permet à la Section du Rhône du SNUIPP de fonctionner, renouveler et entretenir le matériel, financer les

actions (manifestations, ...), éditer et envoyer le bulletin hebdomadaire "SNUIPP Rhône Informations" et le bulletin "L'Ecole Libérée".

Les syndiqués reçoivent individuellement ces publications à leur domicile.

* La caisse de "Solidarité" permet d'aider certains collègues en difficultés, de soutenir des luttes nationales ou internationales (salariés, chômeurs, sans papiers...).

Le SNUIPP ne reçoit aucune subvention et ses ressources ne dépendent que de ses adhérents et donc du nombre de syndiqués.

SNUIPP 69 - COTISATIONS 2010 - 2011

INSTITUTEURS	Echelons	5	6	7	8	9	10	11
Adjoint		121	135	148	156	164	175	192
Autres (directeur, spécialisés...)		130	145	160	170	180	190	200

PROFS D'ECOLE	Echelons	3 et stagiaires	4	5	6	7	8	9	10	11
Adjoint + Classe unique		124	131	138	161	184	198	211	228	245
Spécialisé + IMF + CPAIEN		133	139	146	170	195	208	221	237	255
Directeur 2 à 4 classes		132	138	145	169	194	207	220	236	254
Directeur 5 à 9 classes		136	142	149	175	199	212	225	242	259
Directeur 10 classes et +		139	146	153	178	203	216	229	246	263
Directeur établissement spécialisé					181	206	219	232	250	266

HORS CLASSE P.E.	Echelons	4	5	6	7
Adjoint + classe unique		238	259	275	290
Spécialisé + IMF + CPAIEN		249	268	285	300
Directeur de 2 à 4 classes		248	267	284	299
Directeur 5 à 9 classes		253	272	289	304
Directeur 10 classes et +		257	276	293	309
Directeur établissement spécialisé		260	280	296	312

Temps partiels et autres		Retraites	
Mi-temps	50% de la cotisation due (minimum 75 euros)	Moins de 1 350 euros	89
		de 1 351 à 1 670 euros	112
autres quotités	au prorata de la cotisation due	de 1 671 à 1 830 euros	136
AE / EVS / PE1	35	Plus de 1 831 euros	163
Dispo. + Congé parental	45		

IMPORTANT

La cotisation syndicale donne droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant.

Après déduction, votre cotisation ne vous aura donc coûté que le tiers de son montant.